



Expertise des biens sur refus d'un héritier

Par **Gorre**, le **18/12/2009** à **12:38**

Bonjour,

Deux héritiers ont refusés l'expertise des biens faite par le notaire de famille, peuvent-ils refuser une nouvelle expertise effectuée par un expert immobilier agréé auprès des tribunaux .

Le nouveau prix déterminé sera t'il obligatoirement le prix de vente des biens si je m'en porte acquereur.

Merci pour votre aide, cdt.